

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 9
Absents : 4
Exclus : /

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 1^{er} juin à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Géraldine VALOGNES, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUÉY, Mathilde MONTIGNY

Etaient excusés : Evelyne COANTIEC (donne procuration à Guy CLOSET), Jean-François HERBE (donne procuration à Géraldine VALOGNES), Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à Isabelle EVE), Jonathan DRAMARD

Date de convocation :
25/05/2018

Etaient absents : /

Date d'affichage :
25/05/2018

Secrétaire de séance : Géraldine VALOGNES

Approbation du PV du 23 mars 2018 et du 16 avril 2018

Objet : Délibération sur le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) accordée en séance par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente un courrier du Conseil Départemental concernant le fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Ce fonds d'aide a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. Il est proposé que la commune participe financièrement à hauteur de 0.23 euros par habitant soit un montant total de 92 euros (400 habitants x 0.23 euros = 92.00 euros).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer financièrement pour l'année 2018 au fonds d'aide aux jeunes à hauteur de 0.23 euros par habitant et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement.

Objet : Décisions modificatives sur le budget communal

Des subventions ont été titrées aux comptes 1311 et 1318 du budget communal en 2017. Il faut donc les amortir aux comptes 13911/040 et 13918/040. Or, ces dernières ont été amorties au compte 139/040 pour un montant total de 1943.23 euros. Monsieur le Maire propose donc la répartition suivante en dépense d'investissement au budget communal :

- au compte 13911/040 : 1 886.43 euros
- au compte 13918/040 : 56.80 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Une anomalie a été détectée sur le budget communal relative aux opérations d'ordre. Monsieur le Maire propose d'enlever les crédits prévus au compte 21532/040 en dépense d'investissement pour les mettre au compte 21532 pour un montant total de 0.02 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Objet : Délibération sur les subventions attribuées aux associations

Monsieur le Maire rappelle les subventions accordées aux associations pour l'année 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Initiatives Brettevillaises	400 euros
- Initiatives Brettevillaises – salons des écrivains	300 euros
- Anciens Combattants	100 euros
- Club du 3 ^{ème} âge	200 euros
- Club des Manchots	100 euros
- Comité de jumelage	100 euros
- Comité Départemental du Tourisme	10 euros

- Les Amis de la Bibliothèque	100 euros
- Les Amis de la MAPAD	50 euros
- Les Randos Brettevillaises	100 euros
- Société de chasse	100 euros
- Coopérative scolaire 16 enfants x 20 euros	320 euros
- AFM Téléthon	100 euros
- Les Marcheurs Iod'Ay	100 euros
- L'association des Pêcheurs Plaisanciers	100 euros

Objet : Délibération sur la revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2018

Monsieur le Maire informe de la revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2018 de la manière suivante :

HOLLEY CHRISTOPHE

Logement communal n° 1

$(359.40 \times 126.82) / 125.50 = 363.18 \text{ €}$

HOLLEY CHRISTOPHE

Préau ancienne école

$(22.67 \times 126.82) / 125.50 = 22.91 \text{ €}$

FERON JEROME ET LEPOTIER VANESSA

Logement communal n°2

$(339.94 \times 126.82) / 125.50 = 343.52 \text{ €}$

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette revalorisation des loyers à compter du 1^{er} juillet 2018.

Objet : Délibération pour effectuer une déclaration préalable de travaux lors de projet de ravalement et/ou d'installation de clôtures dans le cadre du RNU

La commune est actuellement soumise au règlement National d'Urbanisme (RNU). Monsieur le Maire demande à ce qu'une déclaration préalable de travaux soit déposée en Mairie pour tous les travaux de ravalement et de clôture.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte.

Objet : Point sur l'assainissement collectif

Une présentation pour le raccordement des branchements des particuliers au réseau d'assainissement de la commune aura lieu le mardi 12 juin 2018 à 19 heures à l'Espace R. Jabet en présence du cabinet d'études SAFEGE.

Objet : Préparation du bulletin municipal du 2^{ème} semestre 2018

Monsieur le Maire présente une ébauche du bulletin municipal du 2^{ème} semestre 2018. La distribution sera faite fin juin.

Objet : Questions diverses

- une étude est en cours pour l'installation d'un portail à l'Espace R. Jabet
- un projet de rafraîchissement de la Paillote est à l'étude
- une demande de stationnement pour un camion de pizza cuite au feu de bois a été déposée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.